

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En ad.	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, 3  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 MAI

## Chronique générale.

### CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil a décidé que M. Demôle, ministre des travaux publics, invitera le Sénat à insérer à son ordre du jour et à discuter, avant la fin de la législature, le projet de loi relatif aux agents commissionnés des chemins de fer. Le but du gouvernement, en réclamant cette mise à l'ordre du jour, est d'empêcher la loi de devenir caduque.

Le conseil s'est ensuite entretenu de la proposition de loi de M. Peulevey, sur la responsabilité des capitaines de navire.

Le gouvernement accepte le principe de cette proposition. Il réclamera seulement quelques modifications de détail.

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du Président de la République un décret portant annulation du vote émis par le conseil municipal de Marseille en faveur de l'amnistie.

\*\*

### LA SITUATION MILITAIRE.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante, du général Brière de l'Isle :

« Hanôl, 16 mai, 1 h. soir.

« J'ai envoyé à Hong-Hoa toutes les jonques disponibles pour hâter l'évacuation de Thuan-Quan; mais la baisse des eaux rend les communications difficiles avec ce point où, d'après les émissaires, l'évacuation continue activement.

« Le colonel de MauSSION fait poursuivre sans relâche les bandes de pirates: elles sont dispersées facilement. En amont de Hong-Hoa, deux chefs de bande ont fait leur soumission. Les notables de nombreux villages se présentent à l'autorité française. »

\*\*

### LA RÉPUBLIQUE-BISMARCK.

Le Rappel publie son manifeste sur les

affaires étrangères. Il est signé Lockroy et se termine ainsi :

« Cette guerre est possible après tout, bien qu'on en parle souvent assez légèrement dans nos journaux. Si elle éclatait cependant, ce serait peut-être sur la France qu'elle pèserait le plus. Ce serait à la France qu'elle serait le plus funeste. Sans aller jusqu'à cette hypothèse: l'annexion de la Belgique et de la Hollande à l'Allemagne, ne voit-on pas que l'affaiblissement de deux grandes puissances comme l'Angleterre et la Russie serait un affaiblissement pour nous? Ne voit-on pas que les deux adversaires, épuisés par une longue lutte, nous laisseraient seuls en Europe? Et en face de qui?... »

« L'Angleterre victorieuse, c'est la Russie livrée au parti allemand, la Russie anéantie pour un demi-siècle, la Russie effacée du nombre des grandes puissances. La Russie victorieuse, c'est le Césarisme triomphant partout; c'est la cause de la liberté et du droit des nations perdue encore une fois. Dans les deux cas, c'est la France qui est défaite; c'est la France qui est atteinte au cœur.

« Ah! quand de si graves événements se préparent peut-être, faisons des vœux pour la paix! — Songeons que notre flotte est encore dans les mers de Chine, que nos soldats sont encore au Tonkin. »

Songez, surtout, que tant que la République dominera en France, c'est la privation de toute alliance et, par conséquent, la menace perpétuelle d'une invasion.

M. de Bismark a dit que le maintien de la République était nécessaire à l'accomplissement de ses visées. On voit quel profit il entendait tirer du régime politique qu'il nous imposait. Ce qui se passe prouve qu'il n'y a plus en France qu'une manière de montrer son patriotisme: en finir avec les républicains qui nous ont mis dans cette situation que deux nations ne peuvent vider ensemble une querelle sans que la France ne subisse une atteinte grave du résultat de la lutte, quel que soit le vainqueur.

Voyons, électeurs, soyez Français avant tout, et, pour le prouver, criez: A bas la République!

\*\*

### LES SOLDATS BLESSÉS AU TONKIN.

Le ministre de la guerre et de la marine ont décidé de faire rentrer immédiatement tous les soldats blessés ou malades au Tonkin, du moins tous ceux qui seront en état de supporter le voyage.

Ces soldats seront ensuite dirigés sur les hôpitaux militaires de Toulon et de Marseille, où ils seront soumis à l'examen d'un conseil de santé qui délivrera à tous les convalescents qui le demanderaient un congé renouvelable.

\*\*

### VIEUX PAPIERS.

Le Citoyen, de Marseille, exhume ce vieux et curieux souvenir :

« On apprend beaucoup en feuilletant les vieux livres. Ainsi, on lit dans l'*Avis des éditeurs* placé en tête de l'*Almanach du clergé de France pour l'année 1834* (Paris, Gauthier frères et Co, 1834), à la page 8 :

« Quant au *Traité de la législation des paroisses*, qui paraîtra fin janvier 1835, c'est l'ouvrage de M. Grévy, avocat à la cour royale de Paris, revu par M. le chanoine Querry, secrétaire de l'archevêché de Besançon. Il sera digne de toute la confiance du clergé. »

Il y a juste cinquante ans, on le voit, que M. Jules Grévy aurait publié son *Traité de la législation des paroisses*.

Il serait intéressant et curieux, ajoute le Citoyen, de mettre les décrets qu'il a rendus, en matière religieuse, vis-à-vis des principes qu'il émettait et des avis qu'il soutenait dans le livre en question.

## UN TRIO

DE LIBRES-PENSEURS.

Sous ce titre, l'*Anjou* publie l'article suivant :

Les libres-penseurs déclament volontiers en faveur de la liberté de conscience, dont

ils se targuent d'être les plus chauds partisans. Le malheur est qu'ils ne se préoccupent guère de mettre là-dessus leurs actes d'accord avec leurs paroles et que, faisant très-haut sonner le mot, ils pratiquent fort peu la chose.

M. Richard, de Cette, est le type accompli du libre-penseur qui ne comprend la liberté de conscience qu'autant qu'il en peut user pour violenter à son aise ceux qui ne pensent pas comme lui.

Rappelons brièvement les faits :

Un pauvre homme, du nom de Lenoir, cocher à Paris, avait envoyé à Toulouse son fils âgé de douze ans, pour le faire élever par les Pères Franciscains, qui s'en étaient chargés gratuitement. Ces religieux, chassés de leur couvent de Toulouse, dirigèrent le jeune Lenoir sur Narbonne où il était attendu. Ici, nous laissons la parole à M. Laccointe, l'éminent avocat auquel Lenoir père a confié ses intérêts :

« En route, un voisin — c'était M. Richard, ingénieur à Cette — s'approcha de lui, la conversation s'engagea; le petit, interpellé par cet homme, lui raconta qu'il allait à Narbonne, où des religieux devaient l'attendre à la gare.

« M. Richard lui répondit qu'il n'y avait jamais eu de Franciscains dans cette ville, qu'en tous cas, ils étaient expulsés, et là-dessus l'enfant se mit à pleurer.

« Deux voisins entendirent cet entretien. Ils entendirent M. Richard parler avec bonté au petit, se présenter à lui comme un sauveur: une dame lui fit même observer qu'il n'avait qu'à laisser l'enfant aller en paix où on l'attendait.

« Arrivé à Narbonne, M. Richard descend de wagon, crie au petit qu'il n'y a pas de religieux sur le quai de la gare et l'emène au buffet, où il lui fait prendre un bouillon.

« L'enfant n'est pas sorti de la gare: à telle enseigne que voici encore son billet.

« Cependant il y avait là un Père et un laïque qui ont attendu le jeune garçon jusqu'à dix heures du soir, le demandant à

pourquoi feindre des sentiments qui sont si loin de votre cœur ?

Je me contins cependant, mais il ne dépendait pas de moi de simuler la gaieté quand la tristesse était dans mon cœur. Le repas fut triste. Laurence, malgré mes efforts pour me montrer d'agréable humeur, s'apercevait qu'il se passait en moi quelque chose d'anormal, elle fixait sur moi des regards étonnés dans lesquels je lisais un reproche. En sortant de table, elle parut vouloir provoquer une explication, mais j'alléguai je ne sais quel prétexte pour m'y dérober, et quand je crus pouvoir le faire sans attirer l'attention, je me rendis au jardin, j'avais besoin de solitude. Je n'y étais pas depuis longtemps quand le capitaine Frédéric de Coatren s'approcha et me tendit cordialement la main.

— Mon cher monsieur, me dit-il avec l'expression de la cordialité, m'en voulez-vous encore ?

— Pourquoi vous en voudrais-je ? répondis-je froidement.

— J'ai bien vu, à votre arrivée ici, que vous me soupçonniez de faire la cour à M<sup>lle</sup> Laurence; je ne vous cacherais pas qu'elle m'inspirait une profonde admiration, mais j'ai reconnu bien vite que vous étiez maître de la place, et je n'ai pas tenté de vous la disputer.

— Cette résolution ne devait pas persister longtemps.

— Que voulez-vous dire ?

— Que j'étais là tout à l'heure quand elle vous attendait et que votre langage, que votre attitude à tous deux témoignaient clairement d'un parfait accord.

Il laissa échapper un éclat de rire qui me blessa.

— Je ne vois pas là, lui dis-je, matière à plaisanterie.

— Excusez-moi, cher monsieur, et laissez-moi vous donner quelques mots d'explication. Depuis votre départ, ma cousine et moi avons toujours été d'accord, il est vrai, mais c'était dans un but qui ne pouvait vous porter ombrage. J'avais bien vite renoncé à toute espérance, elle m'a pris pour confident, m'a fait votre éloge, m'a raconté tous les détails de votre passé, et j'ai pris l'engagement de tout faire pour réunir deux braves cœurs qui m'inspiraient la plus vive estime. J'ai été témoin de son anxiété après votre départ, de sa joie quand votre père nous a apporté de vos nouvelles. Ces jours-ci, l'inquiétude l'a reprise, et, pour la rassurer, je lui ai proposé d'aller à votre recherche. Elle savait le moment de mon retour et m'attendait. Quand vous la voyiez sourire et prêter une oreille complaisante à mes paroles, c'est que je lui annonçais que tout péril était passé pour vous et que vous alliez bientôt revenir; j'ignorais que vous fussiez déjà arrivé.

Son accent était celui de la franchise, je ne pouvais douter de sa sincérité.

— Pardonnez-moi, lui dis-je, en lui présentant la main, et soyons amis.

En ce moment, ma mère approchait en compagnie de Laurence; les yeux de celle-ci étaient rouges des larmes qu'elle avait versées.

— Qu'est-ce que cela signifie, mon fils ? me dit ma mère; au moment où nous arrivions, tu me disais que ton rêve était de devenir le mari de Laurence, que c'était la faveur que tu demandais ardemment au ciel. Je l'ai sollicitée de combler tes vœux et les miens. Elle m'a répondu qu'elle ne se croyait pas capable de faire ton bonheur. Dis-je comme elle conclure de ta tristesse, de ta physionomie sombre et soucieuse, qu'un changement s'est opéré en toi ?

Quelques mots eurent bientôt expliqué le malentendu. Laurence me pardonna sans peine, et, lorsque nous rentrâmes, la joie était sur tous les fronts.

Un mois après, notre mariage fut célébré dans la petite église du village. Nous fîmes ensuite un voyage à Paris, où nous trouvâmes la maison du Marais bien délabrée, mais pleine des souvenirs de mon enfance, que je me plaisais à évoquer. Le ministre de la marine avait été le compagnon d'armes et l'ami de mon père. Celui-ci obtint sans peine l'assurance que ni sa famille ni celle de mon beau-père ne seraient jamais inquiétées; il obtint aussi un décret d'amnistie en faveur de notre ami

## L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XX

### CONCLUSION (suite).

Je n'entendis pas la réponse du capitaine Frédéric de Coatren, mais lui aussi avait le visage souriant. Je restai quelque temps à la même place; il me semblait entendre murmurer à mes oreilles l'écho des paroles qui rainaient mes espérances. Le séjour du château auquel j'avais aspiré si ardemment me devenait odieux et je songeais au prétexte à l'aide duquel je m'en éloignerais. Lorsque je rentrai, j'étais très-pâle; quelques instants après, Laurence m'apparut rayonnante de bonheur, la joie peinte sur le visage, et me présentait la main. J'étais sur le point d'éclater, car sa joie me semblait une cruelle ironie, à moi qui l'avais vue marcher si joyeuse au bras de mon rival.

— A quoi bon ce mensonge ? Vous étiez libre de me préférer votre cousin. Puisque vous m'avez si vite oublié, puisque je ne suis plus pour vous,

tout le monde, regardant à tous les trains, et le marchand parlait, sauf au buffet où ils ne pouvaient avoir l'espérance de le trouver, et d'où son nouvel ami l'avait fait sortir rapidement, d'ailleurs, en le conduisant par la main jusqu'au train de Certe.

» Au bout de vingt minutes, le train partait et M. Richard emmenait le petit garçon dans la ville où il demeure. »

C'était bel et bien un rapt. Le libre-penseur voleur d'enfants ne s'en tint pas là. Il s'appliqua à faire du jeune Lenoir un parfait impie, lui lisant des ouvrages où la religion catholique, ses mystères, ses enseignements, ses cérémonies et ses ministres étaient odieusement tournés en dérision. Cependant le père, en proie, comme bien on pense, à la plus mortelle inquiétude, finit, après de nombreuses démarches, par savoir ce qu'était devenu son fils. Il télégraphia au sieur Richard, qui ne lui répondit pas. Il s'adressa à la police, qui l'envoya... promener. Il chargea un des Franciscains de Toulouse d'aller à Certe réclamer l'enfant. Richard mit le Franciscain à la porte. Enfin, s'étant adressé à M<sup>e</sup> Lacointe, celui-ci obtint, non sans peine, que le pauvre petit Lenoir fût rendu à son père !

Alors, Lenoir, lésé dans ses droits les plus sacrés, s'adressa à la justice pour obtenir une réparation. Le tribunal civil de Montpellier, saisi de l'affaire, le déboute purement et simplement de sa demande. Songez donc ! Voler à un père catholique son enfant ; lui soustraire à l'influence des moines ; lui inculquer les principes de Voltaire et de Diderot, qu'y a-t-il là de reprehensible, et la République ne devrait-elle pas créer une décoration spéciale pour récompenser les exploits des Cartouche en redingote qui seraient tentés de suivre l'exemple de l'ingénieur Richard ? Il est certain qu'en fait de canaillerie libre-penseuse, on trouverait difficilement quelque chose de plus réussi.

Lenoir a interjeté appel. D'ici peu, nous connaissons l'arrêt de la Cour de Montpellier.

#### LE LIBRE-PENSEUR RICHARD VOLE LES ENFANTS. D'AUTRES LIBRES-PENSEURS VOLENT LES CADAVRES.

On sait le scandale qui vient de se produire à Saumur. Une femme, M<sup>me</sup> B\*\*\*, sur le point de mourir, avait manifesté le désir de voir un prêtre : Très-pieusement, le mardi, elle reçoit les derniers sacrements, et, le samedi suivant, elle expire dans les sentiments les plus chrétiens... Ses obsèques devaient être religieuses. Mais, quand le clergé sortit de l'église, le cadavre avait été enlevé, d'après les ordres du mari, et allait être enfoui civilement ! « Les malheureux ! ils sont partis ! s'écrièrent le père et la mère de M. B\*\*\*. Ils emportent le corps de notre pauvre enfant ! »

M. B\*\*\*, interrogé sur les motifs qui avaient dicté son inqualifiable conduite, répondit qu'il « était ENGAGÉ ENVERS SA SOCIÉTÉ ! »

Mais quel est donc ce monstrueux contrat passé entre le libre-penseur B\*\*\* et la

M. du Coudray.

J'avais hâte de jouir de mon bonheur au milieu du calme de la campagne. Nous nous installâmes dans une maison voisine de Lorient. C'est là que me naquit un fils qui grandit sous les regards de ses grands-parents. Si jamais un enfant a été entouré de tendresse, c'est celui-là ; il est enveloppé d'une atmosphère de sérénité et de bonheur. Ses forces se développent rapidement sous les vivifiantes caresses de la brise maritime. Le vieux Fernic, dont nous n'avons pas voulu nous séparer, veille sur lui avec une sollicitude touchante. Sa voix rude de matelot prend pour parler à l'enfant des inflexions caressantes ; il veut se charger de son apprentissage, lui apprendre la langue du métier, le promène en bateau et affirme que notre Robert sera un marin illustre comme son grand-père.

Louis COLLAS.

FIN.

Chez un marchand de vin de Tours :  
— Comment se fait-il, monsieur X..., que vous ne preniez plus de vin chez moi ?  
— C'est que j'en ai trouvé qui est à la fois moins cher et meilleur que le vôtre.  
— C'est impossible. Ce qui vous fait dire ça, c'est que vous n'avez jamais bu le mien pur !  
(Historique.) (Petite France.)

secte, et en vertu duquel le mari se croyait ou se prétendait obligé de trafiquer, pour ainsi dire, du corps de sa pauvre femme, à violer ses dernières volontés, à faire de son cadavre à peine refroidi comme un tréteau sur lequel la Libre-Pensée viendrait parader, battre la grosse caisse, profaner la morte et outrager l'Église ?

Il y a quelques années, Paris vit se produire dans ses murs un scandale analogue à celui dont Saumur vient d'être témoin. Mais, alors, ce n'était pas un mari qui jetait à l'irréligion, pour qu'elle l'arborât comme un trophée, la dépouille de sa femme ; c'était un père qui lui livrait le corps de son enfant.

Autre fait du même genre, qui nous est signalé par notre excellent confrère de Rennes, l'Éclair :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, un nommé Callégan mourait à l'hospice Saint-Melaine. Il y était depuis plus de six mois. On nous assure qu'il était assidu à la prière, qu'il assistait chaque dimanche à la messe. Il y a un mois il faisait ostensiblement ses Pâques. Avant de mourir, il recevait les derniers sacrements. Évidemment, par les actes chrétiens qu'il accomplissait, cet homme manifestait le désir d'être inhumé religieusement, comme ses camarades.

» Son gendre, malgré tout cela, a trouvé l'occasion belle pour donner un scandale, et a fait signer à la veuve Callégan la demande d'un enterrement purement civil pour son mari.

» Vingt-cinq libre-penseurs et dix libre-penseuses ont formé le cortège du pauvre Callégan.

» Cet acte montre quel respect ont les libres-penseurs pour les dernières volontés de leurs parents ou amis. Quelle que soit la religion de celui qui n'est plus, ses obsèques dépendent de son plus proche parent, qui peut être un impie. Avec ce système, personne ne sera certain de compter sur les honneurs religieux rendus à sa dépouille et sur les dernières prières de l'Église. »

Ces trois scandales, éclatant à bref intervalle dans des régions différentes, prouvent que les libres-penseurs sont bien partout les mêmes. VOLEUR D'ENFANT et VOLEURS DE CADAVRES peuvent se donner la main. L'ingénieur Richard, le libre-penseur B\*\*\* et le gendre du pauvre Callégan forment un remarquable trio. Leur rage de prosélytisme anticlérical rendra célèbre à tout jamais ce brelan d'apôtres en carmagnole. Et voyez comme le gouvernement républicain favorise leurs tentatives de détournement de mineurs, d'embauchage posthume, d'exploitation de cadavres ! Quel châtimeur les atteindra ? Quel juge prêtera l'oreille à la plainte indignée de ces diffamés d'outre-tombe dont ils ont essayé de déshonorer la mémoire ?

Ils ne sont que trois aujourd'hui auxquels l'ignominie de leurs attentats ait valu pareille renommée. Ils seront cent, mille demain, et s'appelleront LÉGION. L'enseignement athée que propage dans toutes les communes de France la troisième République, nous prépare, pour un avenir prochain, une génération de Robert-Macaire de la libre-pensée, d'inquisiteurs laïques en bonnet rouge !

ALPHONSE POIRIER.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mai.

La Bourse de Londres a repris sa campagne de hausse un instant interrompue par la réponse de la Russie. Les esprits sont de nouveau à la paix. Le marché français reste calme avec beaucoup de fermeté.

Les achats du comptant se portent sur les rentes françaises et particulièrement sur le 3 0/0 qui se tient à 80 fr., l'amortissable est à 81.60, le 4 1/2 0/0 à 108.90.

Les actions du Crédit Foncier sont très-fermement tenues. Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-demandées à 437 ; les anciennes sont à 460 fr. ; le nivellement des cours réserve donc aux nouvelles une plus-value de 23 fr.

La Société Générale est très-demandée. L'obligation Est-Algérien se rapproche progressivement des obligations des grandes Compagnies. Pour un revenu égal, l'Est-Algérien coûte près de 40 fr. moins cher.

De très-nombreuses demandes se produisent sur le Rio-Tinto. Le coupon de 7.55 sera mis en paiement le 23 courant.

La Banque d'Escompte est très-ferme. La hausse de la Rente italienne 5 0/0 va reprendre. On cote 94.60.

Les Chemins Méridionaux sont encore au-dessous du prix que leur assignent leur revenu et les avantages réservés aux actionnaires dans l'augmentation du capital.

Les 100.000 obligations de la Compagnie des Asturies sont mises en souscription publique au prix de 310 fr. L'assimilation de ces obligations à celles du Nord de l'Espagne, par suite de la garantie formelle de cette dernière Compagnie, appelle nécessairement l'équivalence dans les cours. L'obligation deuxième hypothèque du Nord de l'Espagne est cotée 340 fr., donc l'obligation des Asturies doit gagner 30 fr.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### NOS POMPIERS A ANGERS.

Les pompiers de Saumur ont obtenu hier, à Angers, le 2<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil, au concours de manœuvres de pompes à incendie.

La compagnie tout entière est allée aujourd'hui, à midi 40, recevoir à la gare les lauréats.

La plupart des journaux, et à leur tête la *Petite France*, ont publié une note du *Gaulois* disant qu'une épidémie de morve sévit en ce moment à l'École de cavalerie et que plusieurs officiers, à qui on avait donné ces chevaux comme sujets d'étude, sont en ce moment à l'hôpital.

Renseignements pris, cette nouvelle est absolument fautive et nous la démentons formellement. L'état sanitaire des chevaux est aussi bon que possible.

Il est étonnant que des journaux sérieux comme le *Gaulois* se laissent prendre à de semblables canards qui sont de la plus grave importance. Il est impossible, en effet, qu'une épidémie sévise dans les écuries de l'École sans que MM. les vétérinaires, dont le zèle et la science sont depuis longtemps très-conus, ne prennent toutes les mesures nécessaires pour arrêter le fléau dès sa première apparition.

##### ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret du 16 mai, M. Robert du Gardier, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de chef d'escadrons (choix). — Affecté au 43<sup>e</sup> chasseurs, pour y occuper l'emploi de major.

Par décision ministérielle du 13 mai, M. Mahot, capitaine instructeur au 22<sup>e</sup> dragons, est passé à l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi de capitaine instructeur d'exercices militaires.

Saumur, 17 mai.

Monsieur le Directeur,

Le *Courrier de Saumur* de vendredi contenait la lettre de M. le curé Mérit, suivie de la réponse de M. Marc Duncan.

Sans vouloir entrer dans la polémique soulevée à l'occasion de l'enterrement civil qui en fait l'objet, et que d'ailleurs toute la ville connaît, il me sera bien permis, je pense, Monsieur le Directeur, de vous exprimer le DÉGOUT PROFOND que cet article a si justement soulevé dans toute la population de Saumur.

Pour vous en donner une faible idée, je vous dirai que, sans compter les réflexions certainement peu agréables faites contre l'auteur de l'article infâme par toutes les personnes que j'ai rencontrées dans l'après-midi, je me trouvais le soir en société de quelques amis dont plusieurs républicains mais honnêtes, dont la lecture de la réponse Marc Duncan a soulevé un tollé d'indignation et un feu croisé d'épithètes que vous voudrez bien me dispenser de reproduire.

Enfin, parmi nous se trouvaient deux abonnés du *Courrier*, qui, ne pouvant sans doute protester plus énergiquement à cause de leur situation, ont pris instantanément la résolution de ne pas renouveler leur abonnement à un journal qu'ils ne peuvent sans danger, disent-ils, laisser entre les mains de leur femme ou de leurs enfants.

UN VIEIL ABONNÉ.

##### ÉLECTIONS DE VERRIE.

Le Conseil municipal élu le 5 mai 1884 dans la commune de Verrie, ayant été cassé en Conseil d'Etat par une décision du 27 mars dernier, de nouvelles élections ont eu lieu hier 17 mai.

En voici le résultat :

Inscrits, 112 ; votants, 104.

##### LISTE CONSERVATRICE.

MM. Ollivier (Louis), 64 voix ; Razin-Razin (Jean), Douet-Bouvet (Pierre), Beaumont-Pommier, Saumur (Etienne), Tessier, Effray-Besnard, Esnault-Darvau, Beaumont-Razin, Renou-Ollivier, chacun 63 voix.

Cette liste passe tout entière avec un tiers de majorité.

##### LISTE RÉPUBLICAINE.

MM. Charbonneau-Rallet, Fernel (Joseph), Fresneau (Louis), Trocheau (Jean), Cuvert (Amand), Effray (Eugène-Louis), chacun 41 voix ; Cuvert (Louis), Effray (Jacques), Bigot (Louis), chacun 40 voix ; Drugeon (Jean), 39 voix.

Il n'y a qu'à adresser des félicitations aux habitants de Verrie qui ont, par cette élection, mis fin aux divisions qui régnaient dans leur commune autrefois si paisible.

Voilà un bon commencement et un exemple à suivre ; par cette volonté des électeurs deux fois répétée et d'une façon si significative, les républicains apprennent que les campagnes commencent à être fatiguées de leur piteuse administration.

##### MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le surnuméraire aura lieu le jeudi 6 août 1885 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et télégraphes du département, qui leur transmettra le programme d'examen.

La liste d'inscription sera close le 1 juillet.

Nota. — Les postulants pourvus d'un diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences seront dispensés de subir les épreuves du concours, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions imposées aux autres candidats.

MONTREUIL-BELLAY. — Jeudi dernier, le sieur Perdriau, âgé de 57 ans, a été presque écrasé dans une carrière par un bloc de pierre que des ouvriers venaient de dé-tacher.

Les blessures qu'il a reçues sont graves.

##### ANGERS.

A propos du désordre qui s'est produit, jeudi soir, au festival du Jardin du Mail, l'*Union de l'Ouest* reproduit l'entrefilet de la *Petite France* et ajoute :

« Pour ce qui est du bataillon scolaire de Saumur, la *Petite France* fait erreur ; il s'agit de la musique de l'école mutuelle de Saumur, 60 enfants portant en effet l'uniforme des bataillons scolaires... »

Il est vrai qu'en lisant seulement la *Petite France*, et surtout une autre feuille qui a parlé avec emphase de la présence de jeunes Saumurois à Angers, on pouvait croire que le bataillon scolaire tout entier était allé parader chez nos voisins, tandis que la musique de l'école mutuelle seule, dont le chef est M. Meyer, a pris part au festival.

##### L'ÉLECTION DE NOYANT.

Après Longué, la R. F. a eu une seconde défaite dans le Baugeois, dit le *Revue de l'Ouest*.

« Le docteur Michalowitz, bras droit de M. Verailhon dans la canton de Noyant, vient de remporter une vaste admiration confectionnée par les électeurs de Parçay.

» M. Thoré a été nommé, dimanche dernier, maire de cette importante commune, excellent choix qui met en fureur les républicains de Noyant. »

##### LA FLÈCHE.

Le colonel Brault, chef d'état-major de la 20<sup>e</sup> division d'infanterie, est appelé, par décision ministérielle du 13 mai, au commandement du Prytanée militaire de La Flèche en remplacement du colonel Cadet, promu général de brigade.

### Tours.

La Saint-Honoré. — Sa medi, les boulangers ont célébré la fête de saint Honoré, leur patron.  
Une messe a été dite pour eux à la cathédrale par M. l'abbé Meunier, qui a béni leur chef-d'œuvre.  
La musique de la Société a joué pendant la cérémonie quelques airs fort réussis.

### LIMOGES.

Dimanche, les bouchers de Limoges ont fait leur procession traditionnelle à l'occasion de la Saint-Aurélien.  
Accompagnés de plusieurs ecclésiastiques, les bouchers se sont fait conduire en voitures fermées dans toutes les églises.  
Ainsi le veut la liberté en République.

L'administration municipale de Tonnay-Charente inaugurerait officiellement hier un nouveau pont dit de Tonnay-Charente. Elle avait demandé que le clergé de la ville vint béni le pont avant son inauguration.

### NANTES.

Le baron de Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure, vient de revenir de la Martinique pour assister au mariage de son fils, M. Jules de Lareinty, avec M<sup>lle</sup> de Sabran-Pontevès.  
La famille de M. de Lareinty est une des plus considérables de la région de l'Ouest, où le sénateur actuel s'est créé une importante situation.  
Quant à la famille de Sabran, on sait qu'elle est une des plus illustres de France. Le duc actuel, ancien officier de zouaves pontificaux, a épousé M<sup>lle</sup> de Chevreuse, fille de la duchesse encore vivante. Son beau-frère était le duc de Luynes, tué à Patay. Il a épousé en secondes noces la comtesse Kalnoky dont le frère est ministre des affaires étrangères en Autriche.  
La fiancée de M. de Lareinty, M<sup>lle</sup> Louise de Sabran, est la fille du premier mariage de son père. Elle est née le 26 avril 1864.

### L'ÉLU D'ILLE-ET-VILAINE.

Voici comment M. Henri Rochefort parle de M. Guérard, élu récemment au Conseil général d'Ille-et-Vilaine; il faut croire qu'on peut encore être choisi par ses concitoyens, même quand on a « couvert les murs d'affiches franchement réactionnaires et religieuses » :  
« L'Agence Havas nous a annoncé l'élection au Conseil général d'Ille-et-Vilaine d'un nommé Guérard, qu'elle qualifie de républicain modéré.  
« Républicain modéré, modérément républicain, certes, il l'est, ce Guérard.  
« Il appartient, en effet, à la faction cléricalo-monarchique, et tout son dévouement est acquis à l'Eglise comme à la royauté. A Rennes, où s'est livrée la bataille, il avait couvert les murs de professions de foi où, rendons-lui cette justice, il ne déguisait nul-

lement ses tendances réactionnaires et religieuses.

« En face de lui, se dressait un radical très-sûr, très-estimé, et tout faisait présu-mer que c'était à ce dernier citoyen qu'iraient les suffrages. On avait compté sans les opportunistes. Les opportunistes se sont tout simplement joints aux conservateurs, absolument comme ils l'ont fait à Paris dans l'élection de M. Calla et, plus récemment, dans l'élection d'Avallon.

« Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » disait jadis feu leur empereur.

« Le radicalisme, c'est l'ennemi ! » disent-ils à présent; et plutôt que d'accepter un homme qui soutiendrait avec énergie, avec plus d'énergie qu'eux, il est vrai, les institutions du pays, ils élisent un adversaire avéré.

« Et ils nous parlent des compromissions avec la droite ! Qui donc, plus que ces misérables, les admet et s'en sert ? Cela nous promet de beaux scandales pour le mois d'octobre. »

### LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

En raison de la multiplicité des faux billets de banque, le préfet de police vient d'adresser aux commissaires de police une circulaire pour qu'ils aient à aviser les principaux négociants de leurs quartiers, notamment les bouchers et les marchands de tabac, d'être sur leurs gardes.

Ces derniers sont invités à ne laisser sortir de chez eux aucun individu qui aura tenté de leur passer un faux billet.

### SUCCÈS COLOSSAL DE Clara Soleil.

Les plus fortes recettes, encaissées par le Vaudeville, jusqu'à ce jour, étaient celles de *Tête de Linotte*. Voici, mises en regard, celles des 20 premières représentations de *Clara Soleil*, relevées sur le registre officiel de la Société des Auteurs. Comme on peut le voir, il a environ 500 fr. de plus par jour en faveur de *Clara Soleil*.

	<i>Tête de Linotte</i>	<i>Clara Soleil</i>
1 <sup>re</sup> Représentation ..	2.431 fr.	2.029 fr.
2 <sup>e</sup> — ..	4.108	4.116
3 <sup>e</sup> — ..	5.274	5.578
4 <sup>e</sup> — ..	6.188	5.603
5 <sup>e</sup> — ..	6.006	6.291
6 <sup>e</sup> — ..	5.805	6.385
7 <sup>e</sup> — ..	6.323	6.384
8 <sup>e</sup> — ..	5.884	6.321
9 <sup>e</sup> — ..	6.003	6.946
10 <sup>e</sup> — ..	6.021	6.283
11 <sup>e</sup> — ..	5.946	6.822
12 <sup>e</sup> — ..	5.903	6.835
13 <sup>e</sup> — ..	6.141	6.039
14 <sup>e</sup> — ..	5.779	7.002
15 <sup>e</sup> — ..	5.275	6.162
16 <sup>e</sup> — ..	5.801	6.780
17 <sup>e</sup> — ..	6.108	6.558
18 <sup>e</sup> — ..	5.644	6.533
19 <sup>e</sup> — ..	5.762	6.719
20 <sup>e</sup> — ..	6.146	6.695
	112.400	122.001

C'est demain soir mardi que la compagnie artistique de M. Achard jouera *Clara Soleil* sur le théâtre de Saumur.

### Publications de mariage.

Henri-Eugène Joreau, tailleur de pierre (veuf), et Rose-Bérénice Cormeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Michel-Aimé Prat, commis des postes et télégraphes, de Saumur, et Marie-Victorine Couineau, sans profession, de Distré.

Henri-Jean-Pierre Dechezelles, boulanger, et Andrée Robin, sans profession, tous deux de Saumur.

Henri-Félix Boniflaeu, employé de commerce, de Saumur, et Clémentine Vinet, sans profession, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Paul-Jacques Collanceau, principal clerc de notaire, de Saumur, et Anne-Marie Toche-Duval, sans profession, de Glénac (Morbihan).

Louis Renaud, cultivateur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie Gourdineau, sans profession (veuve), de Saumur.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents *Sirups* à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 1 fr. 25 le 1/2 litre.

### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Sommaire du 16 mai :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Nos gravures : *Les Hirondelles*, par M. Reichan; *Les courses au Champ-de-Mars*; *Le torpilleur 68*; *Maruchak*; *Afghanistan*; *Beaux-Arts*: *Le Départ du Marin*, tableau de M. Brun; — *L'Arlésienne*. — Salon de 1885, par Olivier Merson; — *Revue anecdotique*, par Lorédan Larchey. — *Négre*, nouvelle (*suite et fin*), par Fernand Parabare. — *Chronique musicale*, par Albert de Lasalle. — *Les jardins de Paris*: les bébés au parc Monceau; — *Échecs*. — *Récréations de la famille*.

GRAVURES : *Les Hirondelles*, allégorie de M. Reichan. — *Le Canis-Club au Champ-de-Mars*. — *Le torpilleur 68*. — *Afghanistan*: *Maruchak*; *Intérieur d'une forteresse russe*. — Salon de 1885 : *Le Départ du Marin*, tableau de M. Brun. — *L'Arlésienne*, à l'Odéon. — *Échecs*. — *Rébus*.

### Avis aux conservateurs.

L'administration de la *Lanterne d'Arlequin* ose faire un nouvel appel aux conservateurs en faveur de la propagande par la presse. Il faut imiter les républicains et répandre la bonne presse à profusion. La presse est actuellement le levier le plus puissant pour soulever les masses.

A côté des journaux locaux, auxquels il faut accorder une grande partie des ressources dont dispose le parti conservateur, il faut placer une petite revue humoristique, mordante, vive, alerte, illustrée, à bon marché, comme la *Lanterne d'Arlequin*, que nos ouvriers et nos paysans lisent avec tant de plaisir. C'est cette vaillante publication qu'il faut répandre à profusion. Et cela coûte si peu ! Il suffit de quelques francs, de quelques sous par semaine, pour en faire cadeau aux braves gens qui ne pensent pas à acheter des journaux, et auxquels on distribue gratis de mauvaises feuilles qu'ils repousseront dès qu'on aura su leur mettre de bons journaux entre les mains.

### Théâtre de Saumur

#### TOURNÉES ARTISTIQUES

Sous la direction de F. ACHARD, du théâtre du Gymnase.  
C. LACLAINDIÈRE, administrateur.

#### MARDI 19 mai 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION  
De l'immense succès actuel du théâtre du Vaudeville

AVEC LE CONCOURS DE

M. LACLAINDIÈRE, de la Gaîté, — M<sup>lle</sup> GUETTY, de l'Odéon, — M. DACHEUX, des Nouveautés, — M. REIGERS, du Gymnase, — M<sup>lle</sup> RAYMONDE, du Palais-Royal, — M. MARCHANT, des Variétés, — M<sup>lle</sup> CHABAUD, du Palais-Royal, — M. LIESSE, du Vaudeville, — M<sup>lle</sup> R. BRUYÈRE, des Variétés, — M. LAFERTÉ, de l'Odéon.

### CLARA SOLEIL

Comédie en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et Pierre Sivad.

Auteurs de *TÊTE DE LINOTTE*.

DISTRIBUTION :

Roland de Prémaillac..... MM. Lacleindière.  
Duplantain..... Dacheux.  
Oscar de Mérindol..... Reigers.  
Saint-Lubin..... Marchant.  
Célestio..... Liesse.  
Evelyne..... M<sup>lle</sup> Raymonde.  
Clara Soleil..... Guetty.  
Léonie..... Chabaud.  
M<sup>lle</sup> Ragoneau..... R. Bruyère.  
Léonidas..... M. Laferté.

### LA CRAVATE BLANCHE

Comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet,  
Jouée par MM. Reigers, Liesse et M<sup>lle</sup> Chabaud.

ORDRE : 1. *La Cravate blanche*; 2. à 9 heures, *Clara Soleil*.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

### Marché de Saumur du 16 Mai

Blé nouveau (Ph.)	18	—	Huiledenoix.	50	120	—
From. 1 <sup>re</sup> q. (Ph.)	17	50	Graine tréfle	50	—	—
Froment (Ph.) 77	—	—	— lin.	50	—	—
Halle, moy <sup>n</sup> 77	17	05	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . . . 75	12	—	Foin (dr. c.)	780	70	75
Orge . . . . . 65	—	—	Luzerne	780	72	—
Avoine h. bar. 50	11	—	Paille	780	40	45
Fèves . . . . . 75	—	—	Amandes	50	—	—
Pois blancs . . . . . 80	35	—	Cire jaune.	50	190	—
— rouges . . . . . 80	38	—	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza . . . . . 65	—	—	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis . . . . . 50	22	—	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farines, culs. 157	46	—	— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES VIOLONS DE DALAYRAC

Au moment où le subdélégué prononça ces mots, un bruit effroyable se fit entendre dans l'escalier; deux Abats se présentèrent dans le salon sans se faire annoncer, la foule les suivait en criant :  
— Le violon ! le violon !  
Le subdélégué demeura pétrifié devant l'audace de ses administrés, il eut presque peur; mais fort de ce qu'il appelait son droit, son autorité, il dit à ceux qui demandaient le violon :  
— Je ne veux pas vous l'accorder, j'ai des raisons pour cela, respectez donc mes ordres !  
— Le violon ! le violon ! vociférait toujours la foule, et le salon du subdélégué se remplissait de plus en plus.  
En voyant ce tumulte, Madame Dalayrac pâlit; s'attachant aux pans de l'habit de son mari, elle lui conseilla d'être prudent.  
— Non, non ! criez l'entêté magistrat.  
L'orage allait croissant, le danger était réel; toute la famille Dalayrac en larmes suppliait son chef d'être prudent. A force de sollicitations et quelque peu de crainte, il finit par dire à l'échevin :

— Monsieur, je vous abandonne pour aujourd'hui et demain tous mes pouvoirs sur cette fête. Vous répondez de l'ordre et de la morale.

L'échevin serra la main du subdélégué, comme pour lui dire : « Vous venez de bien agir. » Puis se tournant vers le peuple qui attendait la fin de l'heure accordée par lui, il dit :

— Monsieur le subdélégué, cédant à votre demande, vous autorise à jouer du violon.

— Vive le subdélégué ! tel fut le cri unanime de la foule; les Abats voulaient embrasser M. Dalayrac, c'était une joie sans pareille. Le digne vieillard en fut tellement ému qu'il promit à son épouse et à son fils d'assister, avec M. l'échevin, à la fête patronale. Le rusé échevin en fit part à la foule; aussi il y eut de nouvelles marques de reconnaissance, de nouveaux cris de : Vive M. le subdélégué !

Enfin, cette journée qui menaçait de finir d'une façon si triste, allait, selon toutes les apparences, se terminer à la satisfaction de tout le monde. Hélas ! le pauvre M. Dalayrac comptait sans l'indomptable démon qui barcelait son fils Nicolas.

VII

Nicolas était conduit comme un criminel à la promenade, sous le bras de sa mère et sous celui de l'échevin; il marchait la tête baissée en pensant à des milliers de choses qui intéressaient sa vive imagination; plus de violon, partant plus d'avenir;

les formidables in-folios se dressaient devant ses yeux, et lui paraissaient plus hauts que les arbres de la place; au lieu de l'orchestre qu'il avait rêvé, c'était le banc des avocats; au lieu de la lecture de belles partitions italiennes, allemandes et françaises, c'étaient des lois embrouillées qu'il lui faudrait essayer de débrouiller; et les larmes aux yeux, il se disait en suivant sa mère :

— Je ne serai jamais rien !

Ne rien être ! quelle terrible pensée, surtout lorsqu'on sent bouillonner dans son cerveau une foule de choses inconnues que l'écho peut coordonner ! Ne rien être ! lorsqu'une voix crie sans cesse à vos côtés : « Brave tout; surmonte tout, tu seras un grand homme, et au lieu de ces hommages banals que l'on accorde à tout le monde, tu auras ces ovations que la foule n'accorde qu'à ceux qui en sont dignes; marche, et ton nom sera dans toutes les bouches, tes chants dans toutes les voix, et chaque fois qu'une œuvre de ta main paraîtra au théâtre, cette œuvre sera un événement pour tout le pays; ta statue sera élevée sur cette place où tu passais enfant ignoré. Marche donc, désobéis à ton père, et tu seras un grand homme ! »

Voilà ce qui roulait confusément dans la tête de Nicolas au moment où ses conducteurs, sa mère et l'échevin, le croyaient tout à fait guéri par la terrible leçon du matin. Un léger accident vint les tirer de leur erreur.

Le premier violon qui devait jouer au bal pendant les deux jours de fête, ayant craint que le subdélégué ne le fit enfermer comme cause secondaire du tumulte, avait déserté son poste; il ne restait donc que le second violon, qui n'était pas de force à tenir l'emploi vacant. On ne pouvait pas danser; aussi les Abats se donnaient-ils à tous les diables de l'enfer, car ce nouvel accident compromettait encore leurs avances et leurs bénéfices.

Nicolas, d'un regard rapide, et à quelques paroles déçues qu'il entendit, devina l'embarras où l'on se trouvait. Son démon le tourmentait de plus belle et lui soufflait aux oreilles ces paroles encourageantes :

— Voici le moment de te montrer; cette estrade est une scène, cette foule est un public. Allons, marche ! marche donc !

(A suivre.)

### Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 20 mai.

CLARA SOLEIL, comédie en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et Pierre Sivad.  
*La Cravate blanche*, comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet.

# MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR, 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

Magasins les mieux assortis et connus pour vendre **TOUT BON MARCHÉ**

**MARDI 19 MAI et JOURS suivants**

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison en Modes, Soieries, Dentelles, Ganterie, Corsets, Jupons-Tournures, Jerseys-Parisiens, Modèles exclusifs tout faits et sur mesures.

## ARTICLES SPÉCIAUX pour 1<sup>re</sup> COMMUNION

### ET POUR MARIAGES

ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES de Fournitures pour Couturières et Modistes

Parmi les affaires exceptionnellement avantageuses que nous avons traitées à notre second voyage à Paris et en Fabrique, et dont nous voulons faire profiter les Dames, nous citerons :

Des <b>Velours-Gaze</b> pour Mantelets, articles du jour, à	<b>8 75</b>	Des <b>Parapluies</b> en soie lisse ou croisée, manches très-élégants, à 5 95 et.	<b>4 95</b>
Des <b>Gants</b> Cuir-Chevreau, 3 boutons, broderie Derby, pour Dames, article vendu partout 3,90, à.	<b>2 90</b>	Des <b>En-Cas</b> pour Dames, en soie unie, croisée et glacée, à 6 45, 4 95 et.	<b>3 50</b>
Des <b>Bas</b> de fil, pour Dames, toutes nuances nouvelles, belle qualité, à.	<b>1 65</b>	Des <b>Ombrelles</b> pour fillettes, à 2 45, 1 95 et.	<b>0 95</b>
Des <b>Corsets</b> mastic garantis baleine, évetillés et festonnés couleurs, fabriqués spécialement pour les Magasins de la Glaneuse, valeur réelle 10 fr., à.	<b>6 95</b>	Des <b>Ombrelles</b> pour Dames, imprimées ou recouvertes de dentelle, à 5 45 et.	<b>3 75</b>

### PARAPLUIES, OMBRELLES, EN-CAS RICHES

## OCCASION UNIQUE et SANS PRÉCÉDENT

2.000 <b>Eponges</b> de Venise, pour toilette, valeur réelle 1 fr. 90, à.	<b>0 95</b>
500 douzaines <b>Savons</b> à la Rose, parfums fins, la boîte de 3.	<b>1 45</b>
500 douzaines <b>Savons</b> Mignon, parfums surfins, la boîte de 3.	<b>1 75</b>
500 douzaines <b>Savons</b> au Lion, parfums extra-fins, la boîte de 3.	<b>2 45</b>

Toutes nos Marchandises, quoique vendues **TRÈS-BON MARCHÉ**, sont de **PREMIÈRES MARQUES** et de Fabrication Française. **MAGASINS DE LA GLANEUSE.**

Etudes de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, docteur en droit, et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

### VENTE

PAR ADJUDICATION,

Sur conversion de saisie immobilière

Le 19 MAI 1885, à midi et demi, en l'étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, d'UNE

### MAISON

Sise ville de Saumur, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 77,

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES appartenant aux consorts Mourlon.

Mise à prix: 18,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué, soit à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (445)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n<sup>o</sup> 25.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

### MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affruié, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

### A VENDRE OU A LOUER

#### MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOURON, rue de l'Abattoir. (439)

### A LOUER DE SUITE

#### MAISON

Située rue de la Maremaillette, 12.

S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

### A VENDRE

#### UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 8, et de la rue de la Tonnelie.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 39 et 41.

S'adresser à M. GOUBY, place Saint-Pierre. (408)

### CIDRES DE BRETAGNE

Par barrique et petit fût

#### GIRARD-EMERY

TONNELIER

Rue de la Croix-Verte, 29.

### M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M<sup>me</sup> GUILLET, lampiste, rue de la Tonnelie, 31.

**MENIER**, professeur de gymnastique au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne.

S'adresser au Collège. (433)

### A GÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

#### ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve AUGER.

ON DEMANDE un ménage capable, pour une propriété vignoble.

S'adresser au bureau du journal.

### LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GODRAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

### A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se montant bien, demi-sang, 3 ans. Prix modéré.

S'adresser à M<sup>e</sup> GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (431)

### A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1<sup>er</sup> 59, très-sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

### A VENDRE

Avec garantie,

Fort JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 64.

S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (420)

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

#### Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

### A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

VINS BLANCS en bouteilles FUTAILLES vides.

S'adresser au Château de la Perrière, commune de Saint-Cyr, ou à M. BRUNET-GAURON, négociant à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

91, Rue de Rivoli et 9, Boulevard de la Madeleine PARIS

Produit de 1<sup>re</sup> Qualité

## CHOCOLAT MASSON

Avis

Demandez toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

### AUX ASTHMATIQUES

Toux, Oppression, Bronchite, Catarrhe, Asthme.

Le Traitement Aubré est le seul qui guérisse radicalement à tout âge, même des vieillards de 90 ans; il n'exige pas de régime, ni déplacement, n'offre aucun danger, est moins cher que les autres remèdes. Depuis 24 ans, il est proclamé sans rival par les célébrités médicales. Milliers de cures prouvées, renseignements gratuits. — Ecrire: Maison GUILLEMAIN-AUBRE, de la Ferté-Vidame, à NEULLY-PARIS, Avenue du Roule, 104.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.